

**DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)**

*Secrétariat Général  
KP/CL*

**Arrêtés du 05 Février 2010**

**N° 011** - Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec La Poste pour distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante (Montant de la dépense 587,95 € HT soit 703,19 € TTC)

**N° 012** - Arrêté portant approbation de la convention pour le Stage intitulé « RECYCLAGE SST » souscrite avec A.I.S.T. 19 pour la formation d'un agent de la Ville de Tulle et décidant le règlement des frais correspondants (Montant de la prestation 30,00 € HT)

**N° 013** - Arrêté portant approbation de l'avenant à la Convention de Formation continue intitulée « ENTRETIEN ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES » souscrite avec PORTAIL Formation Limousin pour la formation d'un agent de la Ville de Tulle .(Prestation réalisée à titre gracieux)

**N° 014** - Arrêté portant acceptation, pour régularisation, du renouvellement du contrat d'assistance et de maintenance du logiciel « Arpège concerto scolaire et périscolaire » souscrit avec la Société ARPEGE dans le service petite enfance (Montant de la redevance 1 995,54 € HT soit 2 386,67 € TTC)

**N° 015** - Arrêté portant approbation de l'avenant n° 3 au renouvellement du bail locatif souscrit avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Ecole Publique de la Corrèze pour occupation de locaux sis 20, Quai de Rigny (Montant de la redevance par trimestre 1 376,79 €)

**N° 016** - Arrêté portant approbation de l'avenant n°6 au contrat de location souscrit avec Madame MALAURIE pour l'occupation d'un logement à la Station de Bourbacoup (Montant de la redevance par trimestre 222,19 €)

**N° 017** - Arrêté portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat de location d'un garage dans l'ancienne école d'Alverge et fixant le loyer pour l'année 2009  
(Montant de la redevance annuelle 161,53 €)

**N° 018** - Arrêté portant approbation de l'avenant à la convention souscrite entre la Ville de Tulle et la Médecine du Travail dans le cadre de la surveillance médicale préventive du personnel municipal, relatif à la cotisation forfaitaire par agent pour l'année 2010.(Montant de la cotisation par agent 64,00 € HT soit 76,54 € TTC)

**N° 019** - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 6171,36 € présenté par GMF correspondant au remboursement du sinistre survenu en mai 2009, Avenue Raymond POINCARE

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR.